

# Bourses d'études supérieures : le ministre Marcourt se veut rassurant

**L'inquiétude des parents des universitaires frontaliers est un peu retombée. Ils attendent une confirmation à vérifier dans la pratique.**

● **Christian VAN HERCK**

**M**ardi après-midi, le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, en commission de l'enseignement supérieur du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été interpellé par deux questions concernant les bourses d'études accordées aux travailleurs frontaliers par le Grand-Duché. Questions posées dans le même sens par la députée MR Carine Lecomte, depuis longtemps attentive au sujet et par le bourgmestre cdH d'Attert, Josy Arens.

Le ministre s'est montré plutôt rassurant (voir sa réponse ci-dessous), cherchant aussi à minimiser la lenteur de son administration dans l'octroi d'un document indispensable. « *Une réunion entre les représentants du ministère grand-ducal et mes services a bien eu lieu, confirme le ministre. Elle a été constructive. Mais, je ne peux pas accepter que l'on impute exclusivement la responsabilité des problèmes à mon administration.* »

Si la réponse ministérielle semble avoir donné satisfaction à l'Attertois, la députée Lecomte reste beaucoup plus dans l'expectative d'une réponse finalement assez évasive.

Il faudra voir à l'usage, si les promesses d'une accélération des délivrances des attestations belges (certaines demandes datant du mois d'août dernier, n'ont toujours pas reçu de réponses), et d'une prolongation du délai accordé par les autorités grand-ducales (le délai étant déjà dépassé) résisteront à la réalité du terrain.

## **Le laxisme administratif à la belge bute sur la rigueur grand-ducale**

Travailler au Grand-Duché peut rapporter gros, notamment pour les parents dont les enfants universitaires ont choisi d'étudier dans un pays autre que le leur. Bourses et prêts à taux insignifiants sont accordés par le ministère grand-ducal de l'enseignement supérieur, par l'intermédiaire d'un organisme appelé Cedies (Centre de Documentation & Info sur l'Enseignement Supérieur).

Les enfants des travailleurs frontaliers bénéficient des mêmes avantages que ceux qui résident au Grand-Duché. Il leur suffit de rentrer un dossier, deux fois par an, entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 novembre pour le semestre d'hiver et entre le 1<sup>er</sup> janvier et le

30 avril pour le semestre d'été. Lorsque le dossier n'est pas complet, le Cedies permet au demandeur de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois pour le compléter. Au-delà, le dossier est définitivement rejeté.

Les travailleurs frontaliers belges doivent, entre autres, transmettre un document émanant du ministère belge de l'enseignement supérieur attestant que le demandeur n'est pas bénéficiaire d'une bourse en Belgique.

C'est à ce niveau que le problème se pose. L'administration belge cumule un retard important dans le traitement de ces dossiers qui arrivent au compte-gouttes, alors que l'administration grand-ducale respecte à la lettre la législation de son pays. Des parents, qui vivent ainsi dans la plus grande inquiétude et craignent de voir de substantiels avantages leur passer sous le nez, ne peuvent que vilipender une administration belge à l'efficacité obsolète et une administration grand-ducale, rigide et peu encline à accorder des délais non prévus.

Reste à espérer que les promesses ministérielles seront suivies d'effet pour éviter que des jeunes ne soient gravement pénalisés ou, pire, que des parents se retrouvent devant un tribunal correctionnel après avoir falsifié un document... d'une grande banalité (voir notre édition du vendredi 16 février). ■

## LA RÉPONSE DU MINISTRE MARCOURT

**L**a réunion avec les Grand-Ducaux a permis de constater que les textes légaux respectifs de chaque entité ne tenaient, a fortiori, pas compte des calendriers et échéances de l'autre côté de la frontière. Cela rend l'articulation d'une double procédure qui est potentiellement problématique pour les candidats frontaliers.

D'après le ministre : « Il a été convenu avec les autorités luxembourgeoises qu'une communication spécifique et ciblée à destination des candidats originaires de communes frontalières sera menée conjointement. Celle-ci soulignera l'intérêt pour ceux-ci d'introduire une demande précoce auprès de la DAPE (Direction des allocutions et prêts d'étude, pour la communauté française). Ainsi, en suivant cette recommandation,

*ils pourront, de facto, être prioritaires en vertu du principe du traitement par ordre chronologique d'introduction. »*

Enfin, pour ce qui concerne la campagne 2017-2018, les services de la DAPE vont mettre tout en œuvre pour traiter rapidement et efficacement tous les dossiers encore en cours. « Les notifications manquantes devraient dès lors parvenir à tous les candidats dans l'attente, avant l'échéance prévue par les autorités grand-ducales, conclut le ministre. Des instructions allant en ce sens ont été données à l'administration. Cette échéance variant d'un dossier à l'autre, puisque le Grand-Duché accorderait un mois supplémentaire à dater de la constatation d'un dossier incomplet. » ■ **CVH**

• **Carine  
LECOMTE**  
Députée  
wallonne MR

• **Josy ARENS**  
Député wallon  
cdH

### **Sceptique !**

*« Marcourt affirme que les notifications manquantes devraient parvenir à tous les candidats avant l'échéance prévue par les autorités luxembourgeoises. Or, celle-ci est déjà dépassée pour un certain nombre d'entre eux. Il laisse entendre qu'un nouveau délai sera accordé, tant mieux, même si ce n'est pas clair. Cependant, je ne suis pas d'accord qu'on dise avoir trouvé une solution pérenne simplement en informant les étudiants frontaliers de la nécessité d'introduire leur demande à la FWB début juillet. Quand on connaît les retards, les réclamations auprès du Médiateur par les étudiants relatifs aux demandes d'allocations d'étude, on imagine mal comment l'ensemble des demandes des frontaliers seront traitées dans des délais raisonnables... Très sincèrement, je ne pensais pas que le traitement de ce dossier ne se résume à cela ! »*

### **Une réelle avancée**

*« Pour les dossiers en cours, les notifications manquantes devraient arriver dans les temps et le Cedies accordera un délai supplémentaire à dater de la constatation du caractère incomplet du dossier ! Je constate également une réelle avancée pour les exercices à venir. Il faut introduire le dossier le plus tôt possible, même si je crains toutefois que le nombre de dossiers à gérer par notre administration en Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit encore accru par les étudiants ayant une seconde session qui vont introduire leur dossier dès le mois juillet. Il est essentiel de poursuivre les discussions afin que les étudiants dont les parents sont travailleurs frontaliers puissent profiter de cette bourse d'études à laquelle ils ont droit. »*